



francetélévisions

**AVENANT A L'ACCORD  
RELATIF A L'AMENAGEMENT DU CALENDRIER D'INFORMATION / CONSULTATION DES INSTANCES  
REPRESENTATIVES DU PERSONNEL SUR LE PROJET D'OUTIL DE GESTION DES FRAIS DE MISSION**

**Entre :**

France Télévisions, Société nationale de programme, au capital de 347 540 000 euros, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 432 766 947 R.C.S. Paris, ayant son siège social 7, esplanade Henri de France 75015 Paris, représentée par Monsieur Arnaud Lesaunier agissant en qualité de Directeur général délégué aux ressources humaines et à l'organisation,

**Et :**

D'une part,

Les organisations syndicales représentatives au niveau de l'entreprise France Télévisions,

D'autre part.

La société et les organisations syndicales représentatives sont ci-après désignées « **les Parties** ».

**Préambule :**

L'accord de méthode relatif à l'aménagement du calendrier d'information/consultation des instances représentatives du personnel sur le projet d'outil de gestion des frais de missions a été signé le 18 janvier 2017 par la CGT et FO.

Pour des raisons de calendrier du Comité central d'entreprise, le recueil de l'avis de cette instance n'a pas pu avoir lieu lors de la première séance ordinaire de l'instance prévue initialement en avril 2017, la séance ayant eu lieu au mois de mars.

**Article 1 :**

Les parties conviennent pour tenir compte du calendrier social de proroger les délais de consultation légaux et de reporter le terme de la procédure.

L'ICCHSCT sera consulté lors d'une réunion qui se tiendra le 31 mai 2017.

Le CCE sera consulté lors de la séance ordinaire des 13 et 14 juin 2017.

**Article 2 :**

A l'issue de la procédure d'information-consultation, et pendant le déploiement du site pilote, les parties conviennent que les membres du bureau de l'ICCHSCT du projet Missions, et les membres de la commission nouvelles technologies du CCE seront mensuellement informés du suivi de la mise en œuvre de l'outil sur le site pilote et des éventuels ajustements qui auront lieu au cours de celui-ci.

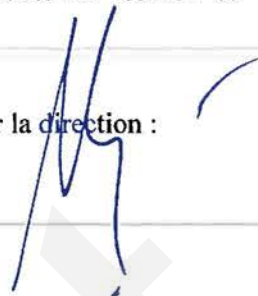
En outre, à l'issue du déploiement sur le site pilote et au plus tard lors de la première réunion plénière de l'ICCHSCT suivant ce déploiement, un point d'information sera fait au cours d'une réunion de l'ICCHSCT composée de l'ensemble des CHSCT concernés par le projet Missions. La réunion se déroulera en présentiel.

**1-2 MAI 2017**

Pour les organisations syndicales représentatives :

Pour la direction :

Pour la cgt  
Pierre Mouchel, DSC



Shrti-Cgt